



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 20 octobre 2021



Colère Noire au CESAP 94 Stop au mépris de la classe ouvrière !

Depuis le 30 septembre dernier les salarié-e-s des CESAP sont en mouvement contre une direction qui ne veut pas entendre leurs légitimes revendications.

Ce matin, elles en sont à leur 3^{ème} jours de grève sans avoir obtenues aucunes avancées.

Ce conflit se durcit pour plusieurs raisons : l'absence totale d'ouverture de négociation avec les fédérations et les élu-e-s locaux ; l'interprétation systématique des faits et gestes des grévistes mêmes quand elles veulent aller aux toilettes, sont autant d'éléments de crispation.

Ce sont des méthodes scandaleuses et des attaques contre le droit de grève. Aujourd'hui elles ont décidé de reconduire unanimement la grève pour demain. C'est un conflit de femmes, de mères qui élèvent souvent seules plusieurs enfants. De quel droit, la direction peut se permettre de dire qu'elles sont instrumentalisées et qu'elles ne comprennent rien ! Et surtout pas l'environnement de travail dans lequel elles exercent ! Franchement quelle honte, quel mépris de la part de cette direction. Qui aujourd'hui, en totale rupture avec les salarié-e-s du pôle Val-de-Marne ! Encore une fois, l'intersyndicale interpelle sur la gouvernance de ce pôle et sa responsabilité dans ce conflit.

Depuis quand les organisations syndicales ordonnent la grève ! Si c'était le cas, les salarié-e-s et agent-e-s de France seraient des salarié-e-s heureux de leur condition de travail, auraient des salaires en adéquation avec leur pouvoir d'achat et seraient toutes et tous en 32H. **Les jours heureux... !**

Nous en appelons donc à l'ARS, qui finance cette association à 100% puisqu'il s'agit du secteur du handicap, à expliquer aux grévistes et aux salarié-e-s, comment c'est possible avec un excédent de **56 millions en 2019**, de ne pas répondre aux légitimes revendications sur les salaires, sur la prime Macron de 1000 € et au maintien de l'accord du temps de travail en 32H. Quand on sait, en plus, que les CESAP étaient éligibles au CITS (un crédit d'impôt de 4% sur les rémunérations). Cet argent n'a jamais été reversé aux salarié-e-s alors que la loi de finances pour 2017 prévoyait des primes aux salarié-e-s. (données CSE)

**Rendez-vous demain dès 7H devant le CESAP, 20
rue de Bigne – 94 320 Thiais**

Contact presse :
Barbara FILHOL
Secrétaire Générale
de l'USD 94
06 82 23 50 29

**Union Syndicale Départementale du Val-De-Marne Maison
des Syndicats Michel-Germa**

11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cédex – Tél : 06 82 23 50 29
01 41 94 94 20 - Mail : usdvdm@gmail.com